

→ Quels sont les différents rôles de l'État dans la gestion et le développement des territoires de proximité ?

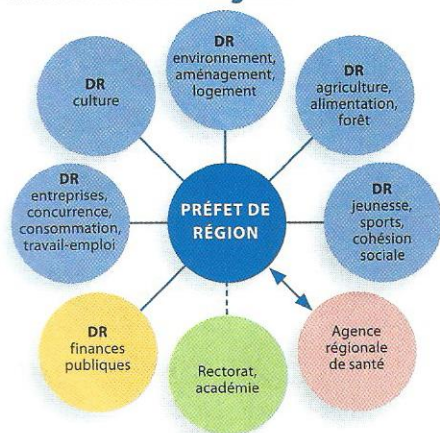
Notions

Déconcentration : politique qui consiste à transférer une partie des compétences de l'État à ses administrations locales. À la différence des collectivités territoriales, ces administrations sont soumises à l'autorité de l'État et ne disposent d'aucune autonomie.

Fiscalité : ensemble des impôts et des prélèvements obligatoires. La décentralisation a entraîné le transfert de recettes des impôts vers les collectivités territoriales.

Repères

Les services déconcentrés de l'État dans les régions



DR: Direction régionale

A La déconcentration des services de l'État

➤ **Une nouvelle politique de l'État.** Depuis 1992, l'État s'est aussi engagé dans une politique de **déconcentration** de son administration. Les ministères, situés à Paris, conçoivent et contrôlent des politiques nationales qui sont appliquées au niveau local par des services locaux, départementaux et régionaux (**doc. 1**).

➤ **Un exemple : la DREAL.** La Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (2009) organise, dans chaque région, les politiques publiques de protection de l'environnement, de recherche, d'industrie et d'équipement (sauf en Île-de-France et en outre-mer).

➤ **La coopération entre les services de l'État et les collectivités territoriales.** Les services de l'État mettent en œuvre au niveau local les politiques nationales. Ils sont sous la responsabilité des préfets de régions et de départements et doivent coopérer avec les services des conseils régionaux et généraux.

B L'État, partenaire des collectivités territoriales

➤ **Un financeur des collectivités territoriales.** L'État continue d'intervenir en participant à des programmes nationaux et surtout à des projets locaux qu'il finance en partenariat avec les collectivités territoriales.

➤ **Les recettes des collectivités locales.** Elles proviennent de la **fiscalité** locale perçue sur les revenus des ménages et des entreprises, ce qui ne suffit pas à financer toutes leurs compétences. L'État fournit des dotations et des subventions pour compenser les nouvelles dépenses. Des emprunts peuvent également être souscrits (**doc. 2**).

➤ **L'État, garant d'une équité nationale.** L'État a pour devoir de maintenir une équité entre les régions en aidant davantage celles qui reçoivent peu d'impôts parce que les entreprises y sont peu nombreuses ou parce que leur population a de plus faibles revenus. L'État doit agir au nom de la solidarité nationale.

C L'État, garant de la cohérence des territoires de proximité

➤ **Un rôle clé pour l'État.** Comme pour la fiscalité, l'État doit veiller à maintenir une équité dans l'organisation des territoires de proximité. C'est le cas, par exemple, avec le plan « Internet haut débit », prévu pour couvrir toute la France (**doc. 3**).

➤ **Des projets locaux à portée nationale.** Ainsi, des projets locaux de développement des transports et des équipements sont financés à la fois par l'État, les régions, les départements, les intercommunalités et les communes. C'est le cas des lignes à grande vitesse (LGV).

➤ **Les choix de l'État.** L'État cherche à développer l'intercommunalité et aide davantage les communes participant à ces nouvelles organisations. Il répartit aussi les aides de l'Union européenne destinées au développement des territoires.